

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 27 (1889)
Heft: 9

Artikel: Origine de l'expression : avoir deux cordes à son arc
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-190929>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

cherchez, que de pas et que de contre-marches ?

— Les gants, je vous prie, Monsieur ?...

— Au fond du couloir, à droite.

Vous arrivez au fond du couloir : c'est le rayon de poterie — porcelaines et faïences.

— S'il vous plaît, Monsieur, les gants ?...

— Ce n'est pas ici, Madame.

— Je le vois bien. Mais où est-ce ?

— Au bout de la galerie, à gauche.

Vous parvenez au bout de la galerie : ce sont les chaussures. Il y a déjà progrès.

— Pardon, Monsieur, les gants, je vous prie ?...

— Les gants ?... Voyez, Madame : tout droit, au fond du couloir... et vous montez un étage.

Vous vous rendez au fond du couloir indiqué, et... vous ne trouvez pas d'escalier.

— Pardon... pour monter au premier, Monsieur ?...

— Par ici, Madame... vous faites le tour, l'escalier est au milieu.

Au premier étage, la petite comédie recommence : au bout d'une heure et demie, harassée de fatigue, vous vous trouvez en face du comptoir de ganterie.

Devant, toutes les chaises sont occupées ; et debout, vous attendez votre tour un bon quart-d'heure.

Les employés, qui ne vous connaissent point, se soucient de vous comme un brochet d'une calville, et vous laissent vous morfondre à loisir.

Quand vous êtes enfin servie, vous recommencez à travers les escaliers, les ascenseurs et les couloirs votre interminable promenade, escortée d'un commis qui vous accompagne à la caisse.

Là, pour payer, nouvelle halte : les employés crient, et les caissiers répètent docilement, comme des échos fidèles :

— Un pantalon de couteil rayé à 4 fr. 95...

Une paire de bretelles à 1 fr. 95...

Une paire de bottines claquées veau à 14 fr. 95... Un chapeau à 9 fr. 95... C'est tout !

Suivent des énumérations sans nombre, pendant lesquelles vous songez à autre chose.

— Une paire de gants à 2 fr. 95... C'est tout !

Vous ne répondez pas, votre pensée étant ailleurs. Une voix furibonde vous rappelle à la réalité !

— C'est à vous, madame !

— Ah ! oui, c'est à moi...

Et vous payez... Bon ! On vous remet un énorme paquet destiné à votre voisine.

— Mais ce n'est pas cela, monsieur, j'ai acheté des gants...

Au bout d'une demi-heure de recherches, vous entrez en possession de votre modeste achat, et vous gagnez péniblement la sortie.

Il pleut. Vous manquez de vous faire écraser dix fois, en traversant la chaussée.

Tous les omnibus sont pleins. A la station, vous en voyez passer successivement quatre ou cinq complets à l'intérieur : Impériale à volonté ! » crie le conducteur d'un ton goguenard.

En désespoir de cause, vous prenez une voiture, et vous rentrez chez vous passé l'heure du dîner, avec une courba-

ture parfaite, et un rhume qui vous forcera de garder la chambre quinze jours durant...

Ah ! elle vous aura coûté cher, votre paire de gants à 2 fr. 95 !...

Pour toutes ces raisons et pour d'autres encore, j'e hais ces grands bazars créés par l'industrie moderne, et dont le moindre défaut est d'avoir ruiné, détruit, anéanti le petit commerce.

Onna bouna farça.

Se cauquon a z'ão z'u età attrapà ao tot fin, et qu'a du djurà ein de-dein, c'est bin noutron vesin Manuet, qu'on lài dit Medze-niyon, on coo tant pegnetta et tant rance, que ne s'accordè pas pi la vià, kà on dit mêmeint que medzè dào niyon po son soupà, que l'est po cein qu'on lài a bailli cé sobriquet. Vo peinsà don bin que lo gaillà n'est pas foo po bailli ài pourro et que por li la mounia est lo pe gros.

On dzo que sè trovàvè tsi lo syndiquo, qu'est tot lo contréro, kà l'est tant charitablio que sè dévitérà prào po on pourro, on bràvo vilhio, qu'avai fauta, vègnai sé recoumandà po avai cauquies centimes po s'atsetà dào lacé. Lo syndiquo, qu'avai lo tieu su la man, soo dè son porta-mounia onna pice dè cinq francs et fà : tant pi ! n'é rein dè mounia, teni !

— L'est trào, l'est trào ! lài fà Medze-niyon à l'orolhie, on franc sarai bin prào.

— Ein ài-vo ion su vo ? lài fà lo syndiquo, que ne baillà pas la pice dè cinq francs.

— Oï, repond l'autro, ein saillèseint sa borsa, po prêtà cé franc ao syndiquo, lo vouaiquie !

— Ah bon ! repond lo bravo président municipau. Et ye met lo franc à Medze-niyon su sa pice, baillè lè 6 franc ao pourro et lài fà :

— Remachà assebin l'ami Manuet que vao bin vo bailli oquie assebin !...

Ma fà lo tor etài fé. Lo pourro etài conteint, lo syndiquo risai dein sa barba. mà po Medze-niyon, ne dit rein ; mà peinsà tant mé.

Origine de l'expression :

Avoir deux cordes à son arc.

Cette expression s'emploie lorsqu'on veut désigner une personne ayant des capacités, des aptitudes spéciales qui lui permettent d'embrasser indifféremment telle ou telle profession ou de faire plusieurs métiers. On dit alors : « Si elle ne réussit pas d'un côté, elle aura plus de chance d'un autre ; elle a deux cordes à son arc. »

Cette expression date du règne de

Charlemagne. Avant cette époque, la plupart des archers n'avaient qu'une corde à leur arc, de sorte que, lorsque cette corde se rompait, ils se trouvaient désarmés.

Charlemagne comprit la nécessité de remédier à cet inconvénient. Dans une ordonnance de 813, il recommande que « ses soldats soient convenablement armés : à savoir, les uns de la lance et du bouclier, les autres de l'arc avec deux cordes. »

De cette manière, en cas d'accident, les archers n'étaient pas pris au dépourvu. Il en est de même pour les personnes qui ont le privilège de pouvoir entreprendre successivement plusieurs choses différentes.

Au lieu de *deux cordes à son arc*, on dit souvent aussi : *Avoir plusieurs cordes à son arc.*

Dâi grantès rioutès.

Après la crévaison dè l'étang dè pè Sondzi, stu àoton passà, iò y'a z'u tant dè mau, que y'avai rudo grand teimps qu'on n'avai pas vu on cas d'ovailles asse épouaireint et asse tristo, on bràvo citoyein dè pè su lè monts qu'etài z'u cein vairè lè dzo d'après, sè reintornavè tot eincousenà po cliào dzeins dè pè Metru, et on lài arai bailli po rein la pe balla mairon dè per lé, que diabe lo pas l'arai volliu lài demàorà.

— Vaidè-vo ! se fasai à la fordze lo eindéman, ein alleint fèrè rasseri on cro, cein n'est pas fini, et cliào pourrès dzeins ont dû attatsi lè maisons po ne pàs que le véléyont ao que le ribliéyont dein lo lè ; le sont totès appondiès avoué dâi grantès rioutès ein fi d'artsau, et l'ont plantà ao bord dè la route dâi pecheints pau po tot cein rateni.

— Caise-tè fou ! lài fà ion dè cliào que l'attiutavont, l'est 'na gougne qu'on t'a fé eincrairè ?

— Oh ! n'ia pas dè fou que lài fassè ! y'é cein vu dè mè proupro ge, et va lài pi vairè ! c'est dào fi d'artsau asse épais qu'on cordé à buia.

Lo benet avai vu cl'espèce dè télégraphe que fà marsi cé nové tsemin dè fai sein tsemenà que l'ont per lé, et l'avai prai cein po dâi rioutès que lhivont lè maisons.

Aujourd'hui et jadis.

Est-il permis d'avoir une attitude inconvenante à l'Eglise ?

En 1886, le nommé L. H., de Schübelbach, canton de Schwytz, s'était permis de lire ostensiblement les journaux pendant le sermon, un jour de fête. Condamné à l'amende pour avoir causé du scandale, il recourut